SOCIETE 01 TECHNOLOGIES

S.A.R.L. au Capital de 15 000 EUROS

Siège Social :

75, avenue Parmentier - 75011 PARIS

R.C.S. PARIS B 438 291 502

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix,
Le dix novembre à treize heures.

Les associés de la SARL **01 TECHNOLOGIES** au capital de 15.000 euros divisé en 500 parts de 30 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire annuelle au Siège Social de la société, sur convocation de la Gérance.

Une feuille de présence a été établie comme suit

NOMS	NOMBRE DE PARTS	SIGNATURES
SARL BETEL FINANCES	50	
Serge BITTON	450	

Les associés présents ou représentés réunissant le quorum requis, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toute question à l'ordre du jour

Monsieur Serge BITTON préside l'Assemblée en qualité de Gérant.

Le Président constate que le quorum est atteint, et en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert de siège social hors ressort,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- une copie de la lettre « remise en main propre » adressée à chaque associé,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social à **compter du 1er Décembre 2010** au

5-7, rue de L'Amiral Courbet – 94160 SAINT MANDE

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit

ARTICLE 4 : Siège social :

Le siège social est situé au

5-7, rue de L'Amiral Courbet – 94160 SAINT MANDE

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoir au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leur mandataires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
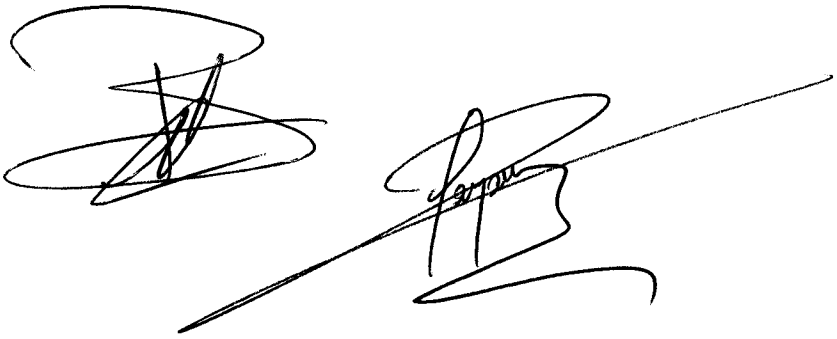
LES ASSOCIES